

CONDITIONS GARANTIE FINITION

Entre les parties, ATULAM dénommé le « fabricant » et le client final dénommé « bénéficiaire ».

1. Portée de la garantie

La présente garantie 15 ans s'applique exclusivement **aux fenêtres et portes-fenêtres en finition peinture usine blanche ou couleur fabriquées par la société ATULAM.**

A l'issue de la période de garantie, le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnisation, remplacement ou réparation de la part de la société ATULAM.

2. Conditions d'application de la garantie

La garantie est valable uniquement si le bénéficiaire s'est enregistré en ligne sur le site internet de la société ATULAM <https://www.atulam.fr/entreprise/notices-et-garanties/enregistrement-garantie-finition-peinture/> en renvoyant ce présent document signé.

Une garantie provisoire prend effet à compter de la date d'expédition de la commande par Atulam.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours après la date d'installation pour confirmer en ligne cette garantie via le site internet du fabricant (le client devra joindre les justificatifs suivants : PV de fin de chantier + facture soldée).

Sans enregistrement de la part du client final dans le délai indiqué, la garantie provisoire s'éteindra à l'issue du délai.

Si le bénéficiaire ne s'enregistre pas dans le délai imparti, la société Atulam considère que ce dernier renonce à la garantie finition peinture et la garantie provisoire s'éteindra à l'issue du délai.

Cette garantie est nominative et non transmissible.

Soin des menuiseries

La garantie finition peinture 15 ans est conditionnée à la stricte mise en œuvre des préconisations dans le document « Conseils d'entretien & garanties de vos menuiseries ».

Le bénéficiaire de la garantie s'engage, pendant la durée de la garantie, à contrôler la surface des éléments de construction au moins une fois par an et à réparer les éventuelles dégradations par l'intermédiaire d'un professionnel. Par ailleurs, il procédera une fois par an à un nettoyage de ses menuiseries avec le « kit de soin des fenêtres ATULAM ». Ce kit est envoyé à l'adresse du bénéficiaire dès que celui-ci aura procédé à l'activation en ligne de sa garantie (uniquement valable pour les produits éligibles à la garantie finition 15ans)

Kit de soin : mise en œuvre

Imprégner le chiffon spécial de nettoyant puis appliquer en veillant à ne pas frotter trop fort.

Laisser sécher environ 30 minutes.

Appliquer ensuite le lait de soin sur le second chiffon spécial (jamais directement sur le bois laqué), finement, régulièrement et dans une seule direction (de gauche à droite ou du haut vers le bas).

Ne pas frotter ni lustrer.

Laisser ensuite sécher pendant une heure environ en évitant tout contact.

Ne pas utiliser le lait de soin juste après la pose des menuiseries. Se référer à la notice du kit de lait de soin.

Attention :

- Ne pas appliquer en plein soleil ou sur surface chauffée
- Mettre en œuvre impérativement par une température comprise entre 15°C et 25° (température du support)
- Utiliser exclusivement les chiffons spéciaux joints

- Les matériaux autres que le bois (ferrures, verres, etc.) ne doivent pas entrer en contact avec le produit. Le cas échéant, laver immédiatement à l'eau.

3. Conditions d'exclusions de la garantie finition

Les gammes suivantes sont exclues de la présente garantie :

- **Coulissants**
- **Guillotine**
- **Repliable**
- **Œil de bœuf ouvrant**
- **Basculant**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GARANTIES FINITION SELON GAMME

Gamme / Finition	Peinture	Bicoloration peinture	Lasure	Bicoloration huilé / lasure ext	Bicoloration huilé / peinture ext	Bicoloration lasure / peinture
Fenêtres	15 ans	15 ans	5 ans	2 ans	2 ans	5 ans
Portes	5 ans	5 ans	2 ans	2 ans	2 ans	Peinture extérieure : 5 ans Lasure extérieure : 2 ans
Guillotine	5 ans	5 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Coulissant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Repliable	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Basculant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Œil de bœuf fixe	15 ans	15 ans	5 ans	2 ans	2 ans	5 ans
Œil de bœuf ouvrant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

OPTIONS HORS GARANTIES

Les fenêtres avec les options suivantes sont exclues de la présente garantie :

- **Ouverture à l'anglaise**
- **Solin de mastic**
- **Petits bois extérieurs spécifiques (hors catalogue)**

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Pose des menuiseries non conforme aux règles professionnelles (NF DTU 36.5), normes et directives des associations professionnelles en vigueur. Les joints de raccord au mur doivent être étanchés dans les règles de l'art.
- Locaux ayant donné lieu à d'importants travaux de rénovation source d'apport d'humidité conséquente (maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc.) et n'ayant pas été ventilés et aérés comme il se doit (cf. NF DTU 68.3).
- Dégradations survenues pendant ou après le montage, contamination, projections ou autres, dus aux opérations réalisées sur les sites de construction (projection de béton, d'enduit ou autres...).
- Dégradations provoquées par les intempéries, catastrophes naturelles, conditions météorologiques défavorables (grêle,...), infiltrations d'humidité ou autre traitement incorrect (par exemple fientes et dégradations causées par les oiseaux, rubans adhésifs agressifs, ...).
- Vandalisme ou autres actes malveillants.
- Modification du revêtement correspondant à un vieillissement normal et qui ne peut donc pas être reconnue comme motif de réclamation :
 - Evolution de la teinte de finition
 - Evolution de la teinte due au brunissement du support en bois
 - Diminution de la brillance, farinage
- Immeuble faisant l'objet de défauts liés à la statique (tassements, etc.), de dégradations mécaniques.
- Dommages causés par une utilisation inappropriée ou des sollicitations imprévues.
- Fenêtres posées en saillie de façade.
- Dommages dus à une incompatibilité avec un produit d'un autre fabricant par exemple mastic, silicone, protection de joints, colle, matériau, ...
- Entretien ou maintenance non conforme par le client (produit abrasif, nettoyeur haute pression, agents chimiques puissants...).
- Application de revêtements supplémentaires sur un substrat en bois non recommandé par écrit par la société Atulam.

- Menuiseries stockées trop longtemps dans leur emballage dans un lieu mal ventilé ou inapproprié (humidité, exposition au soleil dans son conditionnement, etc.).
- Immeuble situé à moins d'un kilomètre de la côte ou à une altitude supérieure à 800 mètres sauf accord particulier.
- Dégradation inférieure à 5% de la surface totale de l'ouvrage exposé.
- Gonflement ou retrait excessif du bois lié à une exposition à une humidité au-delà des tolérances du DTU 36.5.
- Désordres liés aux remontées de résines dues à l'essence de bois (pin, mélèze...) ou autres substances naturelles du bois (tanin sur chêne).
- Le choix de coloris foncés en situation très exposée au soleil (fort échauffement du support bois) peut se traduire par des risques de cloques, de fissures, de traversées de résine ou remontées de tanin qui seront exclus de la garantie. La liste des coloris garantis (référence RAL) est fournie en annexe

Toute application de cette garantie serait nulle et non avenue dans le cas où le client final serait redevable d'une quelconque somme au profit de la société Atulam.

4. Réclamations

Les interventions au titre de la garantie ne sauront avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La responsabilité du fabricant ne peut pas être engagée pour un montant supérieur au prix facturé à l'installateur. Les éventuelles déficiences devront être signalées à ATULAM dans les trente jours au maximum après leur apparition. En cas de défectuosité, le fabricant prendra en charge les frais d'une réparation correspondant à l'âge et à l'état de l'élément concerné en appliquant un coefficient de vétusté sur la valeur de la menuiserie sortie d'usine. Le coefficient de vétusté applicable est de 10% par année d'ancienneté. En cas de réclamation concernant la finition peinture des fenêtres, le bénéficiaire de la garantie devra payer pour l'inspection des produits concernés par un technicien qualifié, une somme forfaitaire de 250 € à ATULAM. Cette somme restera due si la réclamation s'avère infondée, et remboursée si la réclamation est justifiée.

5. Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société ATULAM dans le cadre des présentes conditions est strictement limitée aux dommages directement causés à l'ouvrage de menuiserie par les défauts des films. La garantie présentement accordée par le fabricant ne peut être engagée pour tout autre dommage direct ou indirect, de nature contractuelle ou non, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages indirects et consécutifs ou les pertes de revenus. Le Bénéficiaire reconnaît ne pas s'être basé sur une déclaration, promesse ou représentation faite ou donnée par ou au nom de la société ATULAM qui ne figure pas dans la présente garantie. Toutes les garanties ou conditions autres que celles spécifiquement mentionnées dans ce Contrat sont exclues par les présentes.

La responsabilité totale de la société ATULAM envers le client au titre de la présente garantie pour un film défectueux ou non-performant ou autre est limitée à un montant maximum de cinquante mille euros (50.000 €).

La garantie s'applique uniquement sur les conditions en cours au moment de la signature du contrat.

Annexe I – Conseils d'entretien & Garanties de vos menuiseries en bois (PDF)

Annexe II – Tableau des RAL foncés

Ral Nr.	Couleur	Température possible en exposition	Groupe	Remarques
1000	grünbeige	50 - 65	Moyen	
1001	beige	50 - 65	Moyen	
1002	sandgelb	50 - 65	Moyen	
1003	singalgelb	50 - 65	Moyen	
1004	goldgelb	50 - 65	Moyen	
1005	honiggelb	50 - 65	Moyen	
1006	maisgelb	50 - 65	Moyen	
1007	narzissengelb	50 - 65	Moyen	
1011	braunbeige	50 - 65	Moyen	
1012	zitronengelb	50 - 65	Moyen	
1013	perlweiß	40 - 50	Clair	
1014	elfenbein	50 - 65	Moyen	
1015	Clair elfenbein	40 - 50	Clair	
1016	schwefelgelb	50 - 65	Clair	
1017	safrangelb	50 - 65	Moyen	
1018	zinkgelb	50 - 65	Moyen	
1019	graubeige	50 - 65	Moyen	
1020	Olivgelb	50 - 65	Moyen	
1021	Rapsgelb	50 - 65	Moyen	
1023	Verkehrsgelb	50 - 65	Moyen	
1024	Ockergelb	50 - 65	Moyen	
1027	Currygelb	50 - 65	Moyen	
1028	Melonengelb	50 - 65	Moyen	
1032	Ginstergelb	50 - 65	Moyen	
1033	Dahliengelb	50 - 65	Moyen	
1034	Pastellgelb	50 - 65	Moyen	
2000	Gelborange	50 - 65	Moyen	
2001	Rotorange	50 - 65	Moyen	
2002	Blutorange	50 - 65	Moyen	
2003	Pastellorange	50 - 65	Moyen	
2004	Reinorange	50 - 65	Moyen	
2008	Clairorange	50 - 65	Moyen	
2009	Verkehrsrorange	50 - 65	Moyen	
2010	Signalorange	50 - 65	Moyen	
2011	Tieforange	50 - 65	Moyen	
2012	Lachsorange	50 - 65	Moyen	
3000	Feuerrot	50 - 65	Moyen	

RAL	Couleur	Température	Groupe	Remarque
3001	Signalrot	50 - 65	Moyen	
3002	Karminrot	50 - 65	Moyen	
3003	Rubinrot	50 - 65	Moyen	
3004	Purpurrot	65 - 80	Foncé	
3005	Weinrot	65 - 80	Foncé	
3007	Schwarzrot	65 - 80	Foncé	
3009	Oxidrot	65 - 80	Foncé	
3011	Braunrot	65 - 80	Foncé	
3012	Beigerot	50 - 65	Moyen	
3013	Tomatenrot	50 - 65	Moyen	
3014	Altrosa	50 - 65	Moyen	
3015	Clairrosa	40 - 50	Clair	
3016	Korallenrot	50 - 65	Moyen	
3017	Rose	50 - 65	Moyen	
3018	Erdbeerrot	50 - 65	Moyen	
3020	Verkehrsrot	50 - 65	Moyen	
3022	Lachsrot	50 - 65	Moyen	
3027	Himbeerrot	50 - 65	Moyen	
3031	Orientrot	50 - 65	Moyen	
4001	Rotlila	50 - 65	Moyen	
4002	Rotviolett	50 - 65	Moyen	
4003	Erikaviolett	50 - 65	Moyen	
4004	Bordeauxviolett	65 - 80	Foncé	
4005	Blaulila	50 - 65	Moyen	
4006	Verkehrspurpur	50 - 65	Moyen	
4007	Purpurviolett	65 - 80	Foncé	
4008	Signalviolett	50 - 65	Moyen	
4009	Pastellviolett	50 - 65	Moyen	
4010	Telemagenta	50 - 65	Moyen	
5000	Violettblau	65 - 80	Foncé	
5001	Grünblau	65 - 80	Foncé	
5002	Ultramarinblau	65 - 80	Foncé	
5003	Saphirblau	65 - 80	Foncé	
5004	Schwarzblau	65 - 80	Foncé	
5005	Signalblau	50 - 65	Moyen	
5007	Brilliantblau	50 - 65	Moyen	
5008	Graublau	65 - 80	Foncé	
5009	Azurblau	50 - 65	Moyen	
5010	Enzianblau	50 - 65	Moyen	

Ral Nr.	Couleur	Température	Groupe	Remarque
5011	Stahlblau	65 - 80	Foncé	
5012	Lichtblau	50 - 65	Moyen	
5013	Kobaltblau	65 - 80	Foncé	
5014	Taubenblau	50 - 65	Moyen	
5015	Himmelblau	50 - 65	Moyen	
5017	Verkehrsblau	50 - 65	Moyen	
5018	Türkisblau	50 - 65	Moyen	
5019	Capriblau	50 - 65	Moyen	
5020	Ozeanblau	65 - 80	Foncé	
5021	Wasserblau	50 - 65	Moyen	
5022	Nachtblau	65 - 80	Foncé	
5023	Fernblau	50 - 65	Moyen	
5024	Pastellblau	50 - 65	Moyen	
6000	Patinagrün	50 - 65	Moyen	
6001	Smaragdgrün	50 - 65	Moyen	
6002	Laubgrün	50 - 65	Moyen	
6003	Olivgrün	65 - 80	Foncé	
6004	Blaugrün	65 - 80	Foncé	
6005	Moosgrün	65 - 80	Foncé	
6006	Grauliv	65 - 80	Foncé	
6007	Flaschengrün	65 - 80	Foncé	
6008	Braungrün	65 - 80	Foncé	
6009	Tannengrün	65 - 80	Foncé	
6010	Grasgrün	50 - 65	Moyen	
6011	Resedagrün	50 - 65	Moyen	
6012	Schwarzgrün	65 - 80	Foncé	
6013	Schilfgrün	50 - 65	Moyen	
6014	Gelboliv	65 - 80	Foncé	
6015	Schwarzoliv	65 - 80	Foncé	
6016	Türkisgrün	50 - 65	Moyen	
6017	Maigrün	50 - 65	Moyen	
6018	Gelbgrün	50 - 65	Moyen	
6019	Weißgrün	40 - 50	Clair	
6020	Chromoxidgrün	65 - 80	Foncé	
6021	Blaßgrün	50 - 65	Moyen	
6022	Braunoliv	65 - 80	Foncé	

6024	Verkehrsgrün	50 - 65	Moyen	
6025	Farngrün	50 - 65	Moyen	
6026	Opalgrün	50 - 65	Moyen	
6027	Lichtgrün	40 - 50	Clair	
6028	Kieferngrün	65 - 80	Foncé	

Ral.- Nr.	Couleur	Oberfl.-Temp.	Groupe	Remarque
6029	Minzgrün	65 - 80	Moyen	
6032	Signalgrün	50 - 65	Moyen	
6033	Minttürkis	50 - 65	Moyen	
6034	Pastelltürkis	50 - 65	Moyen	
7000	Fehgrau	50 - 65	Moyen	
7001	Silbergrau	40 - 50	Moyen	
7002	Olivgrau	50 - 65	Moyen	
7003	Moosgrau	50 - 65	Moyen	
7004	Signalgrau	40 - 50	Moyen	
7005	Mausgrau	50 - 65	Moyen	
7006	Beigegrü	50 - 65	Moyen	
7008	Khakigrü	50 - 65	Moyen	
7009	Grüngrü	65 - 80	Foncé	
7010	Zeltgrü	65 - 80	Foncé	
7011	Eisengrau	65 - 80	Foncé	
7012	Basaltgrü	65 - 80	Foncé	
7013	Braungrü	65 - 80	Foncé	
7015	Schiefergrü	65 - 80	Foncé	
7016	Anthrazitgrü	65 - 80	Foncé	
7021	Schwarzgrü	65 - 80	Foncé	
7022	Umbragrü	65 - 80	Foncé	
7023	Betongrau	50 - 65	Moyen	
7024	Graphitgrü	65 - 80	Foncé	
7026	Granitgrü	65 - 80	Foncé	
7030	Steingrau	50 - 65	Moyen	
7031	Blaugrau	65 - 80	Foncé	
7032	Kieselgrü	50 - 65	Moyen	
7033	Zementgrü	50 - 65	Moyen	
7034	Gelbgrü	50 - 65	Moyen	
7035	Lichtgrü	40 - 50	Clair	

7036	Platingrau	50 - 65	Moyen	
7037	Staubrau	50 - 65	Moyen	
7038	Achatrau	50 - 65	Moyen	
7039	Quarzrau	65 - 80	Foncé	
7040	Fensterrau	40 - 50	Moyen	
7042	Verkehrsrau A	50 - 65	Moyen	
7043	Verkehrsrau B	65 - 80	Foncé	
7044	Seidengrau	40 - 50	Moyen	
7045	Telegrau 1	50 - 65	Moyen	
7046	Telegrau 2	50 - 65	Moyen	
7047	Telegrau 4	40 - 50	Clair	
8000	Grünbraun	50 - 65	Moyen	
8001	Ockerbraun	50 - 65	Moyen	
8002	Signalbraun	65 - 80	Moyen	
8003	Lehmbraun	65 - 80	Moyen	
8004	Kupferbraun	50 - 65	Moyen	
8007	Rehbraun	50 - 65	Moyen	
8008	Olivbraun	50 - 65	Moyen	
8011	Nußbraun	65 - 80	Foncé	
8012	Rotbraun	65 - 80	Foncé	
8014	Sepiabraun	65 - 80	Foncé	
8015	Kastanienbraun	65 - 80	Foncé	
8016	Mahagonibraun	65 - 80	Foncé	
8017	Schokoladenbraun	65 - 80	Foncé	
8019	Graubraun	65 - 80	Foncé	
8022	Schwarzbraun	65 - 80	Foncé	
8023	Orangebraun	50 - 65	Moyen	
8024	Beigebraun	50 - 65	Moyen	
8025	Blaßbraun	50 - 65	Moyen	
8028	Terrabraun	65 - 80	Foncé	
9001	Cremeweiß	40 - 50	Clair	
9002	Grauweiß	40 - 50	Clair	
9003	Signalweiß	40 - 50	Clair	
9004	Signalschwarz	65 - 80	Foncé	
9005	Tiefschwarz	65 - 80	Foncé	
9010	Reinweiß	40 - 50	Clair	
9011	Graphitschwarz	65 - 80	Foncé	
9016	Verkehrsweiß	40 - 50	Clair	
9017	Verkehrsschwarz	65 - 80	Foncé	
9018	Papyrusweiß	40 - 50	Clair	



Peinture Garantie 15 ans

Atulam garantie désormais la peinture 15 ans, sur les fenêtres & portes-fenêtres en finition peinture usine blanche ou couleur !



Contact

Pour toute question, information ou réglage merci de contacter votre installateur menuisier professionnel.

Cachet du partenaire

Numéro de commande

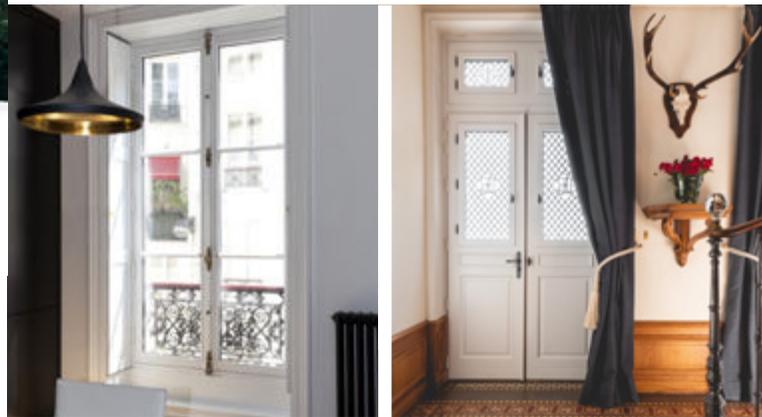


La Roussille - 23140 Jarnages
www.atulam.fr



CARNET DE SOIN & DE GARANTIE

DE VOS MENUISERIES EN BOIS



Vous avez opté pour des menuiseries en bois Atulam, nous vous en remercions. En suivant quelques conseils simples, vous pourrez profiter de la qualité et de la durabilité de nos produits.

Garanties de vos menuiseries bois

La garantie s'applique sous réserve que la menuiserie ait été posée et entretenue selon les normes en vigueur.

GARANTIE DE LA MENUISERIE ET DE SES COMPOSANTS

Objet	Durée
Fonctionnement mécanique et étanchéité	10 ans
Quincaillerie*	2 ans
Finition quincaillerie et accessoires**	2 ans
Opacité vitrage	10 ans

* Quincaillerie bord de mer non garantie

** Finition laiton vieilli et brut à peindre non garanties

Conception © L'Agence.co | Photos © Atulam | 12/23 | Merci de respecter l'environnement et de ne pas jeter ce document sur la voie publique



Enregistrement en ligne de votre garantie finition

Si vous avez commandé une menuiserie en finition usine (peinture, lasure, huilée) activez votre garantie en ligne sur notre site internet dans un délai de 30 jours après l'installation de vos fenêtres.

COMMENT PROCÉDER ?

- Rendez-vous sur notre site internet en scannant le QR CODE ci-dessous :



Ou en inscrivant ce lien dans votre barre de recherche : www.atulam.fr/entreprise/notices-et-garanties/enregistrement-garantie-finition-peinture

- Préparez les justificatifs suivants : PV de réception de fin de chantier + facture soldée.
- Complétez le formulaire en ligne et signez le contrat à disposition.

Attention, sans enregistrement de votre part dans le délai indiqué, la garantie provisoire s'éteindra à l'issue de celui-ci.

Pour toute commande éligible à la garantie peinture 15 ans, nous vous envoyons un kit de soin pour l'entretien des fenêtres.

GARANTIES DE NOS FINITIONS

Gamme / finition	Peinture	Bicoloration peinture	Lasure	Bicoloration lasure / peinture
Fenêtres	15 ans	15 ans	5 ans	5 ans
Portes	5 ans	5 ans	2 ans	Peinture ext. : 5 ans Lasure ext. : 2 ans
Guillotine	5 ans	5 ans	2 ans	2 ans
Couissant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Repliable	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Basculant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Œil de bœuf fixe	15 ans	15 ans	5 ans	5 ans
Œil de bœuf ouvrant	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

Finition huilée intérieure Garantie 2 ans pour toutes les gammes

Les fenêtres avec les options suivantes sont exclues de la présente garantie :

- Ouverture à l'anglaise
- Solin de mastic
- Petits bois extérieurs spécifiques (hors catalogue)

Entretien de vos menuiseries bois

Quelques opérations simples de nettoyage pour préserver la beauté de vos menuiseries.

Ne pas nettoyer vos menuiseries avec un appareil à haute pression ni avec une éponge abrasive. Cela risquerait d'altérer sa protection et entraînerait l'annulation de la garantie.

LA FINITION

Vos menuiseries sont fréquemment exposées aux intempéries et aux sollicitations mécaniques qui les mettent à rude épreuve. Notre processus de **finition usine permet d'en garantir la longévité**. Néanmoins, un **soin minimal** est indispensable pour **préserver leur éclat**.

Menuiseries en finition usine

Nous vous recommandons un **nettoyage annuel** avec de l'**eau savonneuse**. Cette fréquence doit être **augmentée** selon l'exposition et la situation géographique: **pollution, air marin, poussière...** Ce moment vous permet également de **contrôler régulièrement votre menuiserie** et de repérer les éventuels impacts (*grêle, coups...*). Contrairement aux autres matériaux, le **bois** présente l'énorme **avantage de pouvoir être réparé**. Une intervention rapide après un

choc permet de garantir la longévité de votre menuiserie. Au besoin, consultez un menuisier professionnel.

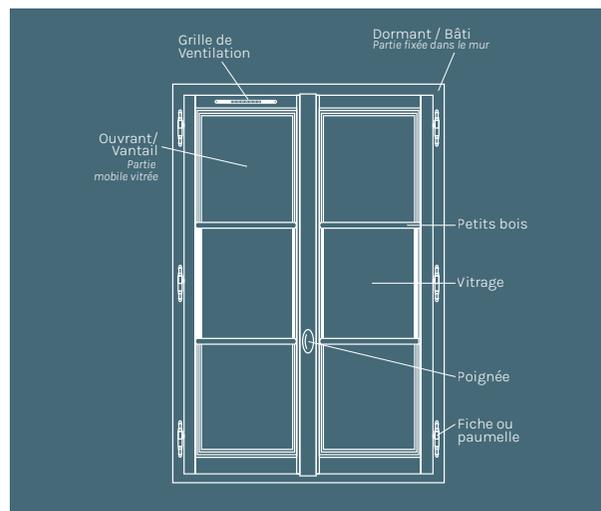
Peinture garantie 15 ans

Une fois l'enregistrement de la garantie en ligne réalisé, vous recevrez un **kit de soin** comprenant un **nettoyant** et un **baume** qui permettront de **garantir la beauté** et la **tenue de la finition** de vos fenêtres en bois pendant plusieurs années. Cette garantie est conditionnée par l'**application du baume au moins une fois par an** pour préserver l'**éclat de la finition**.

Menuiseries prépeintes (brut IFH ou impression blanche)

Une finition conforme doit être réalisée dans les 3 mois suivants la pose.

Une fois la finition appliquée, les consignes d'entretien sont les mêmes que celles stipulées précédemment.



À la livraison les joints sont recouverts d'une membrane de **protection rouge ou blanche**, à retirer une fois la menuiserie mise en peinture.

LES JOINTS

Les joints d'étanchéité doivent être **nettoyés avec de l'eau savonneuse**.

LES TROUS D'ÉVACUATION

Les trous d'évacuation situés sur l'extérieur de votre fenêtre doivent être **régulièrement débouchés** pour faciliter l'écoulement de l'eau.

LE VITRAGE

Utilisez l'**eau claire** ou des **produits adaptés** à cet usage en veillant à ce qu'ils ne contiennent pas d'agents alcalins ou de matières abrasives/fluorées. Nous recommandons l'usage d'une **raclette** plutôt que d'un chiffon.

LA QUINCAILLERIE

Les **organes de rotation** et de **fermeture** des menuiseries à frappe (Primabelle / Estibelle / Portes) doivent être **graissés** avec de la **paraffine** au moins **une fois par an** (*serrure (hors barillet*), crémone, verrou semi-fixe, entrebâilleur, fiches*), ainsi que le **battement des menuiseries à fermeture mouton et gueule de loup** (Estilou / Tradilou).

*Pour le barillet, nous vous conseillons d'utiliser de la graphite.

Si vos **menuiseries** sont équipées de **parties métalliques** (seuil aluminium), utilisez de l'**eau** ainsi qu'un **détergent doux**. Rincez à l'eau claire et séchez avec un chiffon. Evitez l'utilisation de produits abrasifs.



Fenêtre de notre gamme Estibelle

Les **chemins de roulement** (rail de guidage) des fenêtres coulissantes doivent être nettoyés à l'**eau savonneuse** (ne pas huiler ou graisser).

LA VENTILATION

Grilles

Pour les fenêtres équipées de grilles de ventilation, celles-ci doivent être **dépoûssiérées et nettoyées** au moins une fois par an. Les grilles permettent le renouvellement de l'air intérieur ; **veillez à ne pas les obstruer**.

Entrebâilleur

Les menuiseries équipées d'un entrebâilleur vous permettent de ventiler en toute tranquillité. Nous vous préconisons de **ventiler au minimum 10 minutes par jour** pour un meilleur assainissement de l'air.